

MINISTRE DU TRAVAIL ET
DE LA SECURITE SOCIALE

REPUBLICQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

CABINET

Annêté n° 15 808 / MTSS-CAB

portant nomination des membres de la commission technique
du comité national de financement de la sécurité sociale

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 004/86 du 25 février 1986 instituant le code de sécurité sociale en République Populaire du Congo ;

Vu la loi n° 31 - 2011 du 15 juillet 2011 instituant le système de sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2012 - 1220 du 6 décembre 2012 fixant les attributions, la composition et le fonctionnement du comité national de financement de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2009 - 391 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre du travail et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2009 - 469 du 24 décembre 2009 portant organisation du ministère du travail et de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2012 - 1035 du 25 septembre 2012 portant nomination des membres du Gouvernement,

ARRETE :

Article premier : Sont nommés membres de la commission technique du comité national de financement de la sécurité sociale :

Président : monsieur Antoine GAMBOU, directeur de cabinet du ministre d'Etat, ministre du travail et de la sécurité sociale ;

Vice-président : monsieur Nicolas OKANDZI, directeur général du budget ;

Secrétaire permanent : monsieur Jean Paul TOTO, directeur général de la sécurité sociale

Membres :

1 - Administration publique

- monsieur Jean Marie Chrysostome LOUBASSOU, conseiller à la sécurité sociale du ministre d'Etat, ministre du travail et de la sécurité sociale ;
- monsieur Florent BWASSI, directeur des études et de la planification au ministère du travail et de la sécurité sociale ;
- monsieur Ferdinand Sosthène LIKOUKA, conseiller juridique, au contentieux et à la coopération du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances, du plan, du portefeuille public et de l'intégration ;
- monsieur Rubain BATILA-KISSITA, conseiller au développement social du ministre des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la solidarité ;
- monsieur Christian BARROS, président du conseil d'administration de la caisse nationale de sécurité sociale ;
- monsieur Albert OTINA, directeur général de la caisse de retraite des fonctionnaires ;
- monsieur Evariste ONDONGO, directeur général de la caisse nationale de sécurité sociale ;
- monsieur Jean Christophe OKANDZA, directeur général du plan ;
- monsieur Fulbert ONGOBO, directeur général des ressources humaines au ministère à la Présidence de la République chargé de la défense nationale ;
- monsieur Roch Cyriaque GALEBAYI, directeur général de l'administration, des finances et de l'équipement de la police nationale ;
- monsieur Jean Clotaire TOMBY, directeur général des affaires sociales ;
- monsieur Albert NGONDO, directeur général du trésor ;
- monsieur Josias ITOUA-YOCKA, secrétaire permanent du comité national du dialogue social ;
- monsieur David OBOMA, agent comptable de la caisse nationale de sécurité sociale ;
- monsieur Daniel YOKA, directeur financier de la caisse de retraite des fonctionnaires ;
- monsieur Dominique KOUBA, directeur technique du commissariat national aux comptes ;
- monsieur Ludovic NGATSE, administrateur général de la société Ernst et Young Congo.

2 - Partenaires sociaux

- monsieur Jean-Jacques SAMBA, secrétaire général de l'union patronale et interprofessionnelle du Congo

- monsieur Félix MOUKO, président de la commission thématique Finance de l'union patronale et interprofessionnelle du Congo ;
- monsieur Antoine MFOUTOU MBIOKO, secrétaire chargé du contentieux et des affaires juridiques du syndicat patronal des boulangers et pâtisseries du Congo ;
- madame Anne Marie NZILA, secrétaire confédéral à la juridiction et au conflit du travail, de la confédération syndicale des travailleurs du Congo ;
- monsieur Sébastien EBAO, premier secrétaire général adjoint de la confédération syndicale congolaise ;
- madame Catherine EWOLO, membre du directoire national de la confédération des syndicats libres et autonomes du Congo ;
- monsieur Henri BOSSENGA, président de la fédération des associations des retraités de la caisse de retraite des fonctionnaires ;
- monsieur Jules MOMBOUNZA, vice-président de la confédération des retraités contractuels du Congo. -

Article 2 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 16 octobre 2013

157036
Général de Division Florent NTSIBA. -

AMPLIATIONS :

Ministères concernés	6
Intéressés	28
JORC	2
SGG	2
Archives	2/40